

Nom de l'organisme : Ville de Marseille, Mairie des 11ème et 12ème arrondissements, commune.
Correspondant : M. le maire, Sylvain SOUVESTRE
Service Marchés Publics - Boulevard Bouyala d'Arnaud - CS 30133 - 13424 Marseille Cedex 12,
courriel : marchespublics11-12@marseille.fr
Adresse internet du pouvoir adjudicateur : <http://www.marseille.fr>.

Appel a projet en vue de la production d'agendas, plans et calendriers pour la Mairie des 11ème et 12ème arrondissements

La Ville de Marseille, sollicite les opérateurs économiques à répondre à un appel à projet pour la production d'agendas, plans des 11ème et 12ème arrondissements et calendriers en direction des administrés.

Objet de la consultation : Production d'agendas, plans des 11ème et 12ème arrondissements et calendriers en direction des administrés.

Service : Service Marchés Publics

Descriptif : Projet de production d'agendas, plans des 11ème et 12ème arrondissements et calendriers en direction des administrés.

Lieu d'exécution :

Commune de Marseille – 11ème et 12ème arrondissements

Date limite de remise des dossiers : 07 avril 2021 à 16h00

Accès aux documents : via le site de la Ville de Marseille

Éléments à transmettre obligatoirement :

CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'APPEL A PROJETS

Le candidat fournira un dossier composé des pièces suivantes :

- Un courrier manifestant l'intérêt du candidat à présenter un projet (2 pages maximum)
- Un extrait Kbis de la société datant de moins de 3 mois ou inscription au registre du commerce
- Un mémoire de présentation reprenant les éléments suivants :

Description du candidat (raison sociale, forme juridique, date de création, historique, adresse, services proposés, références dans le secteur concerné, ..)

- Un mémoire technique reprenant les éléments suivants :

Description des propositions en détaillant le choix des couleurs, la typologie des caractères, la mise en page, le papier utilisé et la clarté des documents., accompagnées de photographies des productions déjà réalisées.

Description du process utilisé pour la réalisation des documents et le matériel employé.

Utilisation des matériaux recyclés et/ou des produits qui bénéficient d'une éco conception, pour la réalisation des documents (autres que le papier des agendas et des plans qui doit être obligatoirement recyclé). Si oui, précisions desquels et dans quelle proportion par rapport au produit final.

Mise en place éventuelle d'un système de Management de l'environnement ou toutes autres actions en faveur du développement durable.

Durée de la convention : De la date de notification au 31 juillet 2022

Critères de sélection:

Critères techniques (80 % de la note) :

- Originalité, créativité et aspect visuel (50% de la note) : description des propositions en détaillant le choix des couleurs, la typologie des caractères, la mise en page, le papier utilisé et la clarté des documents., accompagnées de photographies des productions déjà réalisées.

- Organisation de la prestation (30%) de la note : Description du process utilisé pour la réalisation des documents et le matériel employé.

Critères environnementaux (20 % de la note) :

- Utilisation des matériaux recyclés et/ou des produits qui bénéficient d'une éco conception, pour la réalisation des documents (autres que le papier des plans qui doit être obligatoirement recyclé). Si oui, précisions desquels et dans quelle proportion par rapport au produit final.

- Mise en place d'un système de Management de l'environnement ou toutes autres actions en faveur du développement durable.

Dépôt des dossiers sous forme papier uniquement :

ENVOI POSTAL :

En cas d'envoi postal, les plis doivent être adressés à l'adresse suivante :

Mairie des 11ème et 12ème arrondissements

Service Marchés Publics

Boulevard Bouyala d'Arnaud

CS 30133

13424 Marseille cedex 12

REMISE CONTRE RECEPISSE :

Les plis peuvent être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie des 11ème et 12ème arrondissements

Service Marchés Publics

Boulevard Bouyala d'Arnaud

13012 Marseille

Horaires de réception des plis : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, hors jours fériés et chômés.